



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E**

Département d'Indre et Loire  
Commune de Channay sur Lathan



**ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION N° 32-2024  
RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT**

**Du 19/11/2024 18h au 23/11/2024 14h -Place de l'église- Commune de CHANNAY-SUR-LATHAN**

LA MAIRE DE CHANNAY-SUR-LATHAN,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983.

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

VU l'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**CONSIDÉRANT** le stationnement du 20 au 23 novembre de la caravane itinérante « La Bulle » sur la place de l'église dans le cadre d'échanges avec les habitants,

**CONSIDÉRANT** l'impérieuse nécessité de réglementer le stationnement place de l'église afin d'assurer la sécurité des piétons,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit sur les 5 places de stationnement côté église (emplacement délimité par des barrières) place de l'église du mardi 19 novembre 18h au samedi 23 novembre 14h à l'exception du stationnement de la caravane « La Bulle ».

**ARTICLE 2 :** Le stationnement deviendra libre dès la levée des panneaux.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité de l'occupation du domaine public.

**ARTICLE 4 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Chef du Service Territorial d'Aménagement du Nord-Ouest de Langeais,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Indre-et-Loire et la Brigade de Savigné-sur-Lathan,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires à Tours.
- Monsieur le Commandant de la CRS n° 41 à Saint-Cyr-sur-Loire,
- Monsieur le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours – ZA « La Haute Limouillère » – 37230 Fondettes.
- Monsieur le Président du Syndicat des Transporteurs routiers du Centre.
- Monsieur le Président de la Fédération Nationale des transports de voyageurs.
- Madame Magali ROSE, animatrice coordinatrice EVS La Bulle

à CHANNAY-SUR-LATHAN, le 13 novembre 2024

La maire,  
Isabelle MELO

Le Maire absent  
L'Adjoint

